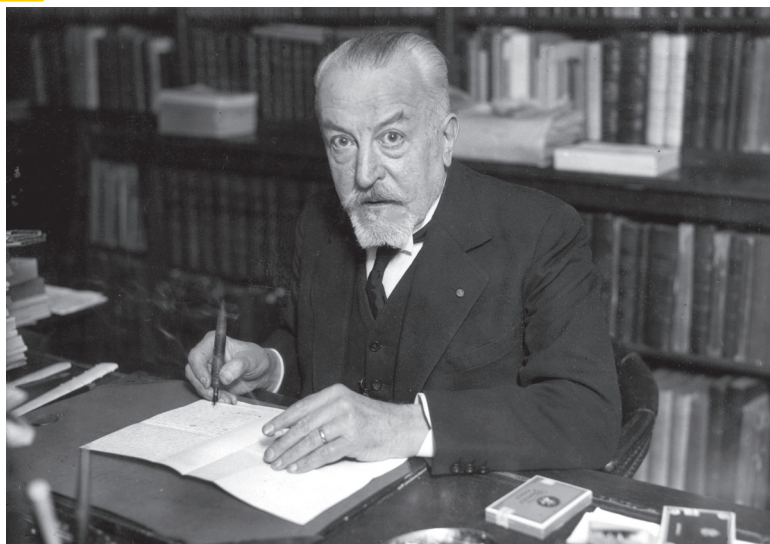


Le régime autrichien dans l'histoire de la Belgique. **Appréciations historiographiques aux tournants des ~~xx^e~~ et ~~xxi^e~~ siècles**

Dans la seconde moitié du ^{xix}^e siècle, l'historiographie scientifique belge cherchait tant à éditer les documents du passé national qu'à en fournir un récit continu aux visées identitaires. Il s'agissait d'asseoir l'autorité du jeune État créé en 1830 en montrant son unité et sa cohérence. Selon plusieurs historiens du tournant du ^{xx}^e siècle, ces dernières s'étaient développées dès le Moyen Âge dans une « civilisation commune » de nature socio-économique ou, au ^{xvi}^e siècle, dans le catholicisme des Pays-Bas méridionaux.

Par **Geneviève Warland**, UC Louvain

Le premier ferment, interprété comme base de la nationalité belge, est mis en avant par le médiéviste de renommée internationale, Henri Pirenne (1862-1935), professeur à l'université de Gand et auteur d'une monumentale *Histoire de Belgique* en 7 volumes (1900-1932). Le second est fourni par le médiéviste Godefroid Kurth (1847-1916), professeur à l'université de Liège et auteur de plusieurs ouvrages sur les origines de la Belgique et de ses deux populations flamande et wallonne : *La Frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France* (1896), *La Nationalité belge* (1913). À l'évidence, l'argument de type économique avancé par Pirenne révèle sa position d'historien libéral ; à l'inverse, le motif religieux donné par Kurth exprime son appartenance au courant idéologique et politique catholique. L'interprétation qu'ils donnent de la période autrichienne traduit leur positionnement idéologique.



Henri Pirenne. © Bridgeman / Leemage.

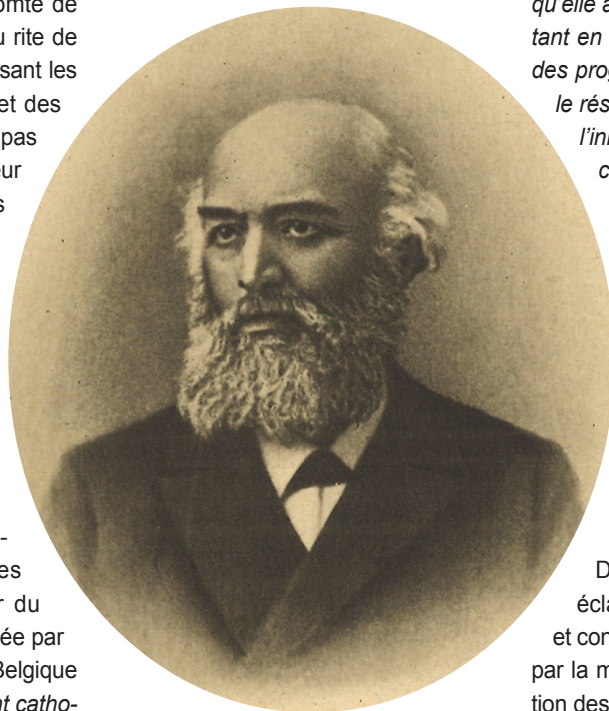
Un troisième historien est convoqué dans ce bref aperçu sur l'appréciation historiographique des règnes de Charles VI, Marie-Thérèse et Joseph II, souverains successifs des Pays-Bas devenus autrichiens de 1713 à 1789 : le seizième Léon Van der Essen

(1883-1963), professeur à l'université catholique de Louvain et auteur de plusieurs essais sur l'histoire de la Belgique : *Esquisse d'une histoire de Belgique* (1926), *Pour mieux comprendre notre histoire nationale* (1932), *La Belgique indépendante* (1945).

Tant de manière générale que dans leur présentation des Pays-Bas autrichiens, ces trois historiens rejettent l'idée de domination étrangère, populaire depuis l'indépendance de la Belgique. En effet, comme héritiers naturels des Habsbourg d'Espagne, les Habsbourg d'Autriche sont des princes nationaux qui, agissant en tant que duc de Brabant, comte de Flandre, etc., se prêtaient au rite de la *Joyeuse Entrée* reconnaissant les lois et coutumes des villes et des provinces. Ce ne sont donc pas des souverains étrangers; leur autorité est légitime tant qu'ils respectent le droit et les institutions mises en place par leurs prédécesseurs depuis les ducs de Bourgogne dans cet ensemble qui possédait plusieurs pouvoirs centraux et de nombreux pouvoirs provinciaux.

La présentation la plus négative d'un régime autrichien inspiré par l'esprit des Lumières, et en particulier du règne de Joseph II, est donnée par Godefroid Kurth pour qui la Belgique est une « *nation foncièrement catholique* »¹. Les Pays-Bas autrichiens lui apparaissent comme un des moments les plus exécrationnels de l'histoire du pays car ils s'attaquent aux institutions religieuses, et aussi aux institutions politiques et judiciaires des Pays-Bas, cela en vue de renforcer le pouvoir central. Selon Kurth, la politique menée contre les congrégations, les assemblées et les tribunaux, est un échec: elle provoque le mécontentement de la population et la révolution brabançonne de 1787 qui débouche sur l'éphémère confédération des États belgiques unis en 1790. Henri Pirenne consacre la presque totalité du cinquième tome de l'*Histoire de Belgique* à cette période; il est

plus nuancé. La tonalité générale de son propos est cependant négative, Pirenne s'évertuant à montrer que les Pays-Bas du Sud, dotés de leurs propres institutions depuis l'époque bourguignonne, se gouvernent par eux-mêmes. Pirenne écrit que « *l'Autriche [...] n'avait nul besoin de cette annexe lointaine, séparée*



Godefroid Kurth (1847-1916).

In *La Commission Royale d'Histoire* 1834-1934. Bruxelles, 1934. p.239.
© Wikipédia.

du gros de ses territoires, difficile à défendre et dangereuse par la situation qu'elle occupait au point sensible de l'Europe occidentale »². Et il poursuit en affirmant que « [...] *durant les quatre-vingt-cinq ans qu'elle leur appartient, ils [les Empereurs] furent constamment préoccupés du meilleur moyen de s'en débarrasser. [...] Le peu d'attachement qu'ils témoignèrent au pays n'eut d'égal que l'indifférence du pays à leur égard* »³.

Pirenne admet les bienfaits du règne de Marie-Thérèse dans l'organisation

administrative du pays et aux plans économique et intellectuel avec la création en 1772 de l'Académie des sciences et des lettres. Dans son appréciation générale où il les confronte à d'autres facteurs comme la paix de longue durée et les traits spécifiques de la population, le bilan se révèle mitigé : « *si bienfaisante qu'elle ait été, on se tromperait pourtant en attribuant à leur intervention des progrès qui sont beaucoup plus le résultat des circonstances et de l'initiative de la nation. [...] Les chaussées, les canaux, les travaux publics de tout genre qui se multiplièrent depuis le règne de Marie-Thérèse et qui constituent encore aujourd'hui les premières assises de l'outillage économique de la Belgique, témoignent avant tout de la bonne volonté et de l'esprit d'entreprise des États provinciaux* »⁴.

Dès lors, par son despotisme éclairé en faveur de la science et contre l'obscurantisme ainsi que par la modernisation et la simplification des institutions politiques et judiciaires, le gouvernement autrichien sous Marie-Thérèse et sous Joseph II a un impact positif: il sert surtout à renforcer l'unité de la nation, selon Pirenne. Mais par son absolutisme centralisateur, ce gouvernement entame l'autonomie des provinces et des villes. Il va donc à l'encontre des droits et des coutumes. C'est ce qui explique, selon lui, la révolution brabançonne en 1787, de nature

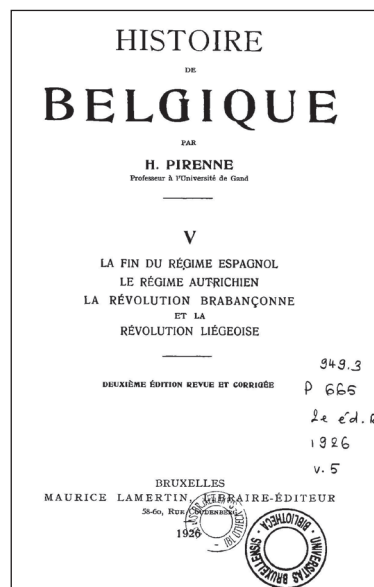
¹ Godefroid Kurth, *La nationalité belge*, Bruxelles, Librairie Albert Dewit, 1930, p. 61.

² Henri Pirenne, *Histoire de Belgique*, tome V, Bruxelles, Lamertin, 1926, p. 167-168.

³ *Ibid.*, p. 169.

⁴ *Ibid.*, p. 170.

conservatrice, initiée par les États de Brabant défendant les traditions provinciales et locales, et, parallèlement, la révolution liégeoise en 1789, plus démocratique et portée par l'esprit de la Révolution française⁵.



Page de garde du livre d'Henri Pirenne, *Histoire de la Belgique*. Bruxelles, 1926.

À l'inverse de Kurth, qui explique volontiers l'histoire par la religion, Pirenne aime à considérer l'activité économique comme un des moteurs de l'évolution des sociétés humaines. Ces deux forces cohésives – le catholicisme d'un côté ; le commerce et l'industrie, de l'autre – œuvrent, chez les deux historiens, en faveur de la nationalité belge que la souveraineté autrichienne a paradoxalement attisée. Enfin, Léon Van der Essen se situe dans une veine pirenienne tout en faisant droit à la position de Kurth. Opposant le politique au religieux et à l'économique, il résume comme suit l'action de la maison d'Autriche sur les Pays-Bas : « *la politique des Habsbourg envers notre pays fut essentiellement autrichienne et tendit à l'absolutisme. [...] Elle avait pour but la diminution des pouvoirs*

*du clergé et de ses libertés et la renaissance de l'État sur l'Église. Elle voulait consolider le pouvoir souverain au détriment des institutions nationales et des anciens privilèges. [...] Pourtant, il faut reconnaître que le gouvernement autrichien a fait tout ce qui était possible pour rendre au pays son activité économique d'autrefois : les intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture furent protégés [...] »*⁶.

Le jugement de Van der Essen condamne, comme ses prédécesseurs, l'absolutisme du gouvernement autrichien ; par contre, il est plus affirmatif que Pirenne pour les apports économiques.



Léon Van der Essen. Historien. – Professeur à l'Université catholique de Louvain. Photographie. © Persée.

Bien plus récemment, au tournant du ^{xxi}^e siècle, des historiens belges se sont intéressés à la période autrichienne non pour en donner une vue d'ensemble, mais pour y trouver les indices d'un nationalisme belge assez primitif. Ainsi, le contemporain Jean Stengers (1922-2002), professeur à l'université libre de Bruxelles, se livre à une vaste étude sur le sentiment national belge. De son côté, le moderniste Sébastien Dubois (1977), directeur aux archives de l'État, s'intéresse à la création

de l'idée de Belgique et des représentations qui l'accompagnent.

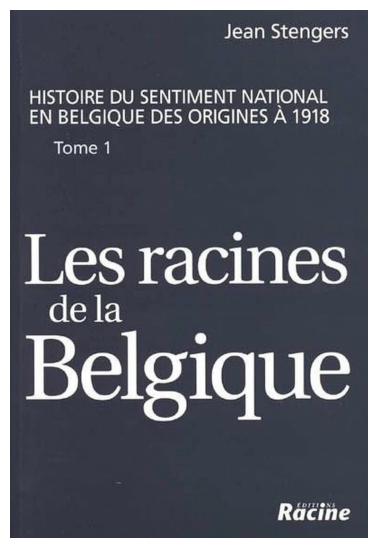
D'une certaine façon, ces auteurs prolongent le constat de Pirenne indiquant que la politique menée par la Maison d'Autriche visait un renforcement de l'unité nationale. Contrairement à ce dernier, ni Stengers, ni Dubois n'endossent l'idée d'un finalisme belge, autrement dit d'une forme de déterminisme considérant chaque époque de l'histoire de la Belgique comme une étape vers un plan final : la création de l'État belge au ^{xix}^e siècle. Ils abordent la période autrichienne sous l'angle des représentations du territoire, du pouvoir, des institutions et des identités par l'étude des usages lexicographiques des termes utilisés pour les désigner. Ils se focalisent sur une littérature bien spécifique, tant juridique, politique, pamphlétaire que pédagogique, littéraire et historique. Dans le premier tome *Les racines de la Belgique jusqu'à la révolution de 1830* de l'*Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918* (2000), Jean Stengers estime qu'au ^{xviii}^e siècle, « *les Belges ont surtout un caractère qui leur est propre. À l'époque de Marie-Thérèse déjà, on rencontre plus d'une allusion au « caractère de la nation », à l'esprit de la nation* »⁷. Il précise que ce dernier est principalement marqué par le particularisme provincial ; il se superpose aux attachements identitaires provinciaux. Au niveau de la dénomination, le terme « *Pays-Bas* » reste le plus généralement employé,

⁵ Ibid., p. 381sq.

⁶ Léon Van der Essen, *Esquisse d'une histoire de Belgique*, Louvain, Joseph Peeters, 1926, p. 152.

⁷ Jean Stengers, *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918*, tome 1 : *Les racines de la Belgique jusqu'à la révolution de 1830*, Bruxelles, Éditions Racine, 2000, p. 122.

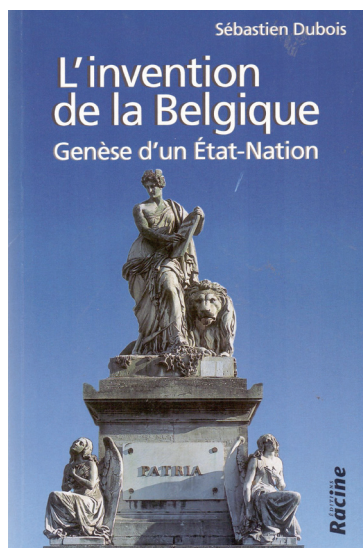
mais on rencontre aussi celui de « *provinces belgiques* » dont les habitants sont les « *Belges* »⁸.



Couverture du livre de Jean Stengers, *Les racines de la Belgique*. Racine 2000.

Les conclusions de Sébastien Dubois dans son ouvrage *L'invention de la Belgique. Genèse d'un État-nation* (2005) vont dans le même sens. Non seulement il indique que l'expression « *Pays-Bas catholiques* » est couramment utilisée au ^{xviii}^e siècle en référence au catholicisme qui est une des caractéristiques majeures de ce pays⁹, mais encore il soutient qu'à la fin du ^{xviii}^e siècle, l'idée est acquise depuis longtemps que les « *provinces belgiques* » constituent un État. Cet État résulte de l'œuvre de centralisation accomplie depuis les ducs de Bourgogne, cela malgré l'importante autonomie provinciale, et les dénominations utilisées sont celles d'« *État des Pays-Bas* », « *État Belgique* »¹⁰. En outre, Dubois montre comment, par sa politique éducative dans laquelle l'histoire et la géographie tiennent une place importante, l'État autrichien participe à construire un esprit national contre les attachements provinciaux. De la sorte, il crée une conscience

du territoire et de son histoire dans une élite cultivée, citadine, puissante, qui manifeste un patriotisme belge primitif, protonational, contrairement à la majorité de la population cantonnée dans un patriotisme soumis au respect de l'autorité monarchique¹¹. D'une certaine manière, la période autrichienne a semé les graines de l'esprit révolutionnaire antimonarchique de la fin du ^{xviii}^e siècle.



Couverture du livre de Sébastien Dubois, *L'invention de la Belgique, genèse d'un État Nation*. Racine 2005.

En conclusion, la période autrichienne est appréhendée de façon différente selon les sensibilités et les approches des historiens brièvement passées en revue dans cet article : Kurth l'évalue d'un point de vue catholique, Pirenne d'un point de vue libéral, Van der Essen associant les deux points de vue ; adoptant une position neutre, Stengers et Dubois lui appliquent la méthode de l'histoire des représentations. Au-delà des appréciations subjectives plus marquées chez les trois premiers historiens condamnant qui le despotisme éclairé qui l'absolutisme des monarques autrichiens, une convergence se dégage, particulièrement entre Pirenne et les

deux derniers. En effet, tous les trois soulignent que le régime autrichien constitue un moment fondateur pour la création d'un sentiment national belge. Cela étant, Dubois et Stengers établissent ce constat dans une perspective constructiviste, autrement dit d'élaboration des identités nationales par les élites au ^{xviii}^e siècle, et non dans l'interprétation pirenienne finaliste d'une histoire de Belgique plongeant ses racines dans la civilisation urbaine et cosmopolite des principautés médiévales comprises dans le futur territoire de la Belgique. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

- ▶ SÉBASTIEN DUBOIS, *L'invention de la Belgique. Genèse d'un État-nation*, Bruxelles, Éditions Racine, 2005.
- ▶ GODEFROID KURTH, *La nationalité belge*, Bruxelles, Librairie Albert Dewit, 1930.
- ▶ HENRI PIRENNE, *Histoire de Belgique*, tome 5, Bruxelles, Lamertin, 1926.
- ▶ JEAN STENGERS, « Le mythe des dominations étrangères dans l'historiographie belge », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, vol. 51, 1981, p. 382-401.
- ▶ JEAN STENGERS, *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918*, tome 1 : *Les racines de la Belgique jusqu'à la révolution de 1830*, Bruxelles, Éditions Racine, 2000.
- ▶ LÉON VAN DER ESSEN, *Esquisse d'une histoire de Belgique*, Louvain, Joseph Peeters, 1926.

⁸ *Ibid.*, p. 126sq.

⁹ Sébastien Dubois, *L'invention de la Belgique. Genèse d'un État-nation*, Bruxelles, Éditions Racine, 2005, p. 83.

¹⁰ *Ibid.*, p. 22.

¹¹ *Ibid.*, p. 418sq.